

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens, sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 17 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Betty BOULOGNE pouvoir à Pascale LEBON
- Annie LEPORCQ pouvoir à Gisèle GORI
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Christèle CORDIER

Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-6-3 : Réalisation d'une mission d'audit financier, budgétaire et prospectif – Autorisation de signature de la convention de prestation de services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le budget de la commune de Saint-Martin-Boulogne de l'exercice en cours,

Considérant la volonté de la municipalité de disposer d'un état des lieux approfondi de sa situation financière, d'optimiser ses procédures budgétaires et de construire une stratégie prospective ;

Considérant qu'il convient de confier cette mission à un cabinet d'expertise spécialisé en finances locales ;

Considérant la proposition transmise par le Cabinet Michel Klopfer (CMK) pour la réalisation de cette prestation comprenant une analyse rétrospective consolidée, une étude des procédures financières et une modélisation prospective ;

Considérant que le montant total des honoraires s'élève à 14 050,00 € HT.

La mission confiée au cabinet d'étude articulera trois volets principaux :

1. Une analyse rétrospective et comparative (2023–2026) : diagnostic des recettes, des dépenses, du niveau d'endettement et étude comparative avec un panel de communes similaires.
2. Une analyse des procédures financières et comptables : examen des circuits d'engagement, de la gestion des marchés et de la pratique des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP).
3. Une analyse financière prospective : modélisation de trajectoires financières, intégration des contraintes légales/fiscales et simulation des projets d'investissement (PPI) pour préserver l'épargne brute et la solvabilité de la commune.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'article 622.68.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le principe de la réalisation d'une mission d'audit financier, budgétaire et prospectif pour la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prestation de services à intervenir avec le Cabinet Michel Klopfer pour un montant de 14 050,00 € HT, ainsi que tout document d'exécution s'y rapportant.

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 24 septembre 2026

**Le secrétaire de séance,
Pierre GALBY**

**Le Maire,
Pascale LEBON**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le



ID : 062-216207589-20260924-2026_6_3-DE

Affiché le : 28/09/2026

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>